

Délibération N°22

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **Quinze Janvier à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 9 janvier 2025 s'est réuni, à la
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. BODIN. Mme PÉRICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du
titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

OBJET :

**SPECTACLE SON &
LUMIERE – DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE
DU PROGRAMME LEADER**

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la
Communauté de Communes du PAYS DE LAPALISSE reconduit le
spectacle Son & Lumière à l'été 2025.

En 2025, le spectacle se renouvelle afin de continuer à
valoriser notre patrimoine, notre territoire, à fédérer locaux et touristes,
qui séjournent de plus en plus en PAYS DE LAPALISSE pour voir le
spectacle reconnu régionalement.

Cette année, le projet est susceptible d'être éligible au
financement LEADER.

Il détaille le plan de financement prévisionnel qui s'établit ainsi :

Prestations techniques et artistiques:	90 800 €
Animations annexes :	14 660 €
Installations temporaires :	25 232,50 €
Poste de secours :	1 519 €
Promotion :	8 344,30 €
Personnel :	10 005,32 €

Total des dépenses éligibles de cette action (hors frais de
personnel) : 152 602,18 € HT.

Il précise que cette opération peut bénéficier d'une
subvention FEADER, dans le cadre du programme LEADER, au taux
de 80 %, plafonnée à 60 000 €.

Ce projet sera donc financé par :

Fonds LEADER : 60 000 €
Département de l'Allier : 20 000 €
Autofinancement : 72 602,18 €

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette action,

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER et signer l'arrêté de mise en place de ce financement, ainsi que tout autre document s'y rapportant,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses afférentes à cette action.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : **23 JAN, 2025**
Publié ou Notifié
le : **16 JAN, 2025**
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~